

Le don d'organes sauve des vies

« Je ne veux pas me contenter de survivre,
je veux vivre. »

Veronica, transplantée du rein



L'HISTOIRE DE
VERONICA

Questions importantes

Qu'est-ce qu'une transplantation ?

La transplantation est une opération consistant à remplacer un organe malade par un organe sain.

Comment les receveurs d'organes sont-ils sélectionnés ?

Actuellement, environ 1500 personnes ayant besoin d'un nouvel organe figurent sur la liste d'attente nationale de la Suisse. L'attribution d'un organe prélevé sur un donneur à un receveur s'effectue dans le strict respect de l'ordonnance sur l'attribution d'organes, qui se fonde sur la loi sur la transplantation.

La liste d'attente est établie pour l'essentiel selon les critères suivants : urgence médicale, utilité médicale, priorités spécifiques (enfants, groupe sanguin rare...), temps d'attente.

Qui peut donner ses organes ?

Il est possible de donner des organes, des tissus ou des cellules jusqu'à un âge très avancé. L'état de santé du donneur ainsi que le bon fonctionnement de ses organes et de ses tissus jouent un rôle déterminant, pas son âge. Si un donneur potentiel a moins de 16 ans, la décision revient à ses représentants légaux.

Quels organes et quels tissus peuvent être donnés ?

Les organes suivants peuvent être donnés après une mort cérébrale : les reins, les poumons, le foie, le cœur, le pancréas (ou ses îlots) ainsi que l'intestin grêle. Il est également possible de donner des tissus tels que la cornée, les valves cardiaques et les vaisseaux sanguins les plus larges.

Quelles sont les conditions légales pour un prélèvement d'organes ?

- Les organes, les tissus et les cellules peuvent être prélevés sur un défunt s'il existe un consentement, si la mort cérébrale a été constatée et s'il n'existe pas de critères médicaux d'exclusion (par exemple maladie tumorale active, infection non identifiée).
- En l'absence de document attestant le consentement du défunt au don d'organe

(par exemple sous forme d'une carte de donneur ou de directives anticipées), les médecins demandent aux proches s'ils connaissent sa volonté. S'ils ne la connaissent pas, ils doivent prendre en compte sa volonté présumée et décider à sa place.

- Si aucun proche n'est joignable, le prélèvement d'organes, de tissus ou de cellules n'est pas autorisé.
- La volonté du défunt a priorité sur la volonté de ses proches.
- Si le défunt a fait part de sa décision à une personne de confiance, cette dernière, et non les proches, devra prendre la décision.



« Grâce à mon don d'organe, je suis aujourd'hui en bonne santé ! »

Mario, transplanté du foie



L'HISTOIRE DE
MARIO

Consignez votre décision soulagez vos proches

La question du don d'organes arrive généralement à l'improviste - lors d'un accident ou d'une urgence médicale. Votre décision en faveur ou à l'encontre d'un don d'organes apporte sécurité et clarté et soulage les proches ainsi que le personnel hospitalier.

Nous vous remercions chaleureusement d'étudier activement la question de savoir si vous souhaitez ou non faire le don de vos organes et tissus et, si oui, desquels.

Comment puis-je consigner ma décision ?

La décision en faveur ou à l'encontre d'un don d'organes peut être consignée simplement et rapidement : communiquez votre décision à vos proches ou consignez-la par écrit :

Vous pouvez commander la carte de donneur sur www.vivre-partager.ch. Vous trouverez des exemples de directives anticipées sur le site Internet de la FMH : www.fmh.ch > Prestations.

Swisstransplant

Fondation nationale suisse pour le don et la transplantation d'organes

Swisstransplant
Effingerstrasse 1
Case postale
3011 Berne

T +41 58 123 80 00

info@swisstransplant.org
swisstransplant.org – avec des informations en langage simplifié



« Étant moi-même concerné, il est très important pour moi que tous ceux qui ont besoin d'un organe puissent vite recevoir de l'aide afin que leur vie redevienne digne d'être vécue. »

Robert, transplanté du rein



L'HISTOIRE DE
ROBERT

Déroulement d'un don d'organes : Comment un organe arrive-t-il jusqu'au receveur ?

Le déroulement d'un don d'organes est complexe. Les préparations pour le prélèvement et la transplantation des organes doivent être planifiées dans les moindres détails.

